

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE CONTRÔLE SANITAIRE 2018/2019

Unité de Gestion et d'Exploitation : **HAUT MACONNAIS**

RESSOURCE

>Puits de Montbellet

Résultats 2018

Les résultats des analyses réalisées en 2018 sur l'eau brute ont été conformes aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable. Ces analyses ont montré la présence de pesticides à l'état de traces : atrazine, atrazine-déséthyl, d'Atrazine-déséthyl-déiisopropyl , CGA 369873, ESA métolachlore, éthidimuron, et simazine.

Les teneurs en nitrates sont toujours comprises entre 14,40 et 40,80 mg/l dans le puits 1 et entre 15,40 et 40,50 mg/l dans le puits 2. La limite de qualité pour ce paramètre étant fixée à 100 mg/l en eau brute.

Résultats 2019

Les résultats des analyses réalisées en 2019 sur l'eau brute ont été conformes aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable. Ces analyses ont montré la présence de pesticides à l'état de traces : atrazine, atrazine-déséthyl, d'Atrazine-déséthyl-déiisopropyl , CGA 369873, ESA métolachlore, et Terbuméton-déséthyl.

Les teneurs en nitrates sont toujours comprises entre 12,8 et 32,20 mg/l dans le puits 1 et entre 12,8 et 32,3 mg/l dans le puits 2. La limite de qualité pour ce paramètre étant fixée à 100 mg/l en eau brute.

>Puits de Farges

Résultats 2018

Les résultats des analyses réalisées en 2018 sur l'eau brute ont été conformes aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable.

Ces analyses ont montré la présence de pesticides: atrazine-déséthyl, atrazine-déséthyl-déiisopropyl, ESA métolachlore, et Ethidimuron

Les teneurs en nitrates sont moins élevées que dans les Puits de Montbellet avec des valeurs comprises entre 19,80 et 24,90 mg/L.

Résultats 2019

Les résultats des analyses réalisées en 2018 sur l'eau brute ont été conformes aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable. Ces analyses ont montré la présence de pesticides: atrazine-déséthyl, atrazine-déséthyl-déiisopropyl, ESA métolachlore, et Ethidimuron.

Les teneurs en nitrates sont comprises entre 30,2 et 38,8 mg/L.

PRODUCTION

>Station de Fleurville

Résultats 2018

Les 5 analyses réalisées sur l'eau traitée mise en distribution à la station de production de Fleurville ont mis en évidence des résultats conformes aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres microbiologiques et chimiques analysés.

Des traces de pesticides ont été détectées : atrazine déséthyl, atrazine-déséthyl-déiisopropyl, CGA 369873, ESA métolachlore.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau mise en distribution a été de 21,1 mg/l.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,50 mg/l.

Résultats 2019

Les 5 analyses réalisées sur l'eau traitée mise en distribution à la station de production de Fleurville ont mis en évidence des résultats conformes aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres microbiologiques et chimiques analysés.

Des traces de pesticides ont été détectées : atrazine déséthyl, atrazine-déséthyl-déiisopropyl, CGA 369873, ESA métolachlore.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau mise en distribution a été de 20,2 mg/l.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,58 mg/l.

>Station de Farges

Résultats 2018

7 analyses ont été réalisées sur l'eau mise en distribution à la station de production. Ces analyses ont mis en évidence des résultats conformes aux limites de qualité pour les paramètres bactériologiques.

Concernant les paramètres chimiques, 4 analyses ont mis en évidence un dépassement à la limite de qualité (fixée à 0,1µg/l par molécule) pour un métabolite de pesticides, l'ESA métolachlore (valeurs comprises entre 0,151 et 0,179 µg/l).

D'autres de pesticides ont été détectées à l'état de traces : Atrazine déséthyl, et atrazine-déséthyl-déiisopropyl.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau mise en distribution a été de 22,4 mg/l.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,46 mg/l.

Résultats 2019

12 analyses ont été réalisées sur l'eau mise en distribution à la station de production. Ces analyses ont mis en évidence des résultats conformes aux limites de qualité pour les paramètres bactériologiques.

Concernant les paramètres chimiques, 9 analyses ont mis en évidence un dépassement à la limite de qualité (fixée à 0,1µg/l par molécule) pour un métabolite de pesticides, l'ESA métolachlore (valeurs comprises entre 0,143 et 0,178 µg/l).

D'autres de pesticides ont été détectées à l'état de traces : Atrazine déséthyl, Atrazine-déséthyl-déiisopropyl, et Ethidimuron.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau mise en distribution a été de 31,09 mg/l.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,47 mg/l.

Conclusion concernant l'ESA métolachlore pour 2018 et 2019

Les limites de qualité constituent un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Elles ont pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible. Ces limites sont par conséquent inférieures à une valeur à partir de laquelle un risque sanitaire existe pour le consommateur. C'est la raison pour laquelle une eau du robinet peut être consommée tant que la concentration ne dépasse pas une valeur sanitaire « Vmax » propre à chaque substance, évaluée par l'ANSES.

L'ESA métolachlore est un métabolite issu du produit de dégradation de la molécule mère, le métolachlore (Herbicide) qui possède une valeur sanitaire maximale (VMAX) de 510 µg/l (établi par l'avis de l'ANSES du 2 janvier 2014).

Les valeurs retrouvées en 2018 et jusqu'en septembre 2019 sont systématiquement supérieures à la limite de qualité mais toutes inférieures à la Vmax. Un changement de charbon actif a été effectué en septembre 2019, toutes les analyses réalisées ultérieurement sont conformes à la limite de qualité. Un suivi renforcé a été mis en place.

Par ailleurs, je vous informe qu'une étude complémentaire est en cours à l'ANSES pour affiner l'évaluation toxicologique de l'ESA métolachlore. Les résultats sont attendus pour l'année 2020.

Pour autant, conformément aux articles R1321-27 à 29 du Code de la Santé Publique, la collectivité doit mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires à un retour à une qualité d'eau respectant les limites réglementaires :

- d'agir par tous les moyens raisonnables pour la préservation et la restauration de la qualité des ressources en eau brute utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) ;
- de mettre en œuvre le plus rapidement possible les moyens permettant de maintenir la concentration en pesticides ou en leurs métabolites d'intérêts, dans les eaux destinées à la consommation humaine, à un niveau le plus bas possible et inférieur à la limite de qualité réglementaire de 0,1 µg/L ;
- d'élaborer un plan d'action si aucune solution immédiate n'est possible.

DISTRIBUTION

La qualité chimique de l'eau distribuée doit être appréciée en tenant compte des remarques mentionnées ci-dessus et relatives aux ressources et aux productions en ce qui concerne les pesticides notamment.

>Réseau Fleurville

Résultats 2018

Les 14 analyses réalisées sur le réseau de distribution montrent des résultats conformes aux limites de qualité fixées pour l'ensemble des paramètres recherchés tant sur le plan chimique que sur le plan bactériologique.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,26 mg/l.

Résultats 2019

Les 15 analyses réalisées sur le réseau de distribution montrent des résultats conformes aux limites de qualité fixées pour l'ensemble des paramètres bactériologiques.

Concernant les paramètres chimiques, une analyse a mis en évidence un dépassement aux limites de qualité pour le paramètre plomb (limite fixée à 10µg/l) avec une valeur à 20 µg/l et pour le paramètre nickel (limite fixée à 20 mg/l) avec une valeur de 75 mg/l. Un re-contrôle a été réalisé, il fait état d'une eau conforme vis-à-vis de ces paramètres.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,32 mg/l.

>Réseau Farges

Résultats 2018

Les 10 analyses réalisées sur le réseau de distribution montrent des résultats conformes aux limites de qualité fixées pour l'ensemble des paramètres recherchés tant sur le plan chimique que sur le plan bactériologique.

Concernant les paramètres chimiques, un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre ammonium fixée à 0,10 mg/l a été relevé sur une analyse avec une valeur de 0,13 mg/L. Un re-contrôle a été réalisé, il fait état d'une eau conforme vis-à-vis de ce paramètre

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,27 mg/l.

Résultats 2019

Les 11 analyses réalisées sur le réseau de distribution montrent des résultats conformes aux limites de qualité fixées pour l'ensemble des paramètres recherchés tant sur le plan chimique que sur le plan bactériologique.

La teneur moyenne en chlore libre est de 0,29 mg/l.

Exigences de qualité : Limites et références

Les **exigences de qualité** sont définies par le Code de la Santé Publique (articles R.1321-2 et R.1321-3, arrêté ministériel du 11 janvier 2007) :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conforme aux **limites** de qualité. Ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire à des **références** de qualité fixées – valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes. Pour certains paramètres, ces références de qualité constituent une valeur guide à atteindre pour garantir une qualité optimale de l'eau délivrée aux consommateurs.